

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
Pôle de la proximité
Direction territoriale rive droite
esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex

VILLE DE LORMONT
Mairie de Lormont
Rue André Dupin
33305 Lormont cedex

LORMONT – Rénovation urbaine du quartier Génicart
Aménagement des espaces publics

Marché de maîtrise d'œuvre n° 08251U

Titulaires du marché :	Le groupement de maîtres d'œuvre : - EGIS France (mandataire du groupement) - ATELIER VILLES et PAYSAGES
------------------------	--

Avenant n° 2

Marché passé en groupement de commandes entre les soussignés :

- Monsieur Vincent Feltesse, Président de la **Communauté urbaine de Bordeaux**, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2006/438 du conseil de Communauté du 23 juin 2006 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

- Monsieur Jean Touzeau, Maire de la **commune de Lormont**, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2008/019 du conseil municipal du 11 avril 2008 et faisant élection de domicile à Hôtel de ville – rue André Dupin, 33305 LORMONT,

d'une part,

et

- Premier cotraitant : Monsieur Bernard Menez, Directeur Régional Aquitaine, agissant pour le compte de la société **EGIS FRANCE**, avenue de la Résistance – 33305 Lormont Cedex,

- Deuxième cotraitant : Monsieur Jean Marc Bouillon, Directeur Général, agissant pour le compte de la société **ATELIER VILLES ET PAYSAGES**, 170 avenue Thiers 69006 Lyon.

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé que :

Suite à un groupement de commandes, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Lormont ont confié le marché n° 08251U, en date du 18 juillet 2008, au groupement de maîtres d'œuvre EGIS FRANCE (mandataire du groupement) et ATELIER VILLES ET PAYSAGES afin de réaliser les prestations de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics liés à la rénovation urbaine du quartier Génicart à LORMONT.

Le montant total initial du marché est de 203 340,00 € HT (126 000,00 € HT pour la CUB et 77 340,00 € HT pour la Ville de Lormont). Ce montant constitue le forfait provisoire de rémunération des prestations intellectuelles, basé sur les estimations prévisionnelles provisoires des travaux fixées par les pouvoirs adjudicateurs.

L'avenant n°1 modifie le montant initial du marché d'une part, en fixant les coûts prévisionnels des travaux ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles de la rue Montaigne et de l'extension de la rue Jean Zay et d'autre part, en intégrant l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux d'aménagement du parvis de l'école primaire Jean Lurçat, de la rue Rabelais ainsi que la voie nouvelle du Bois Fleuri nommée rue des Arts.

Pour l'extension de la rue Jean Zay et le parvis Jean Lurçat, les forfaits provisoires et définitifs n'intègrent que les éléments de la mission en phase conception (hors assistance aux Contrats de Travaux).

A l'issue de l'avenant 1, le nouveau montant du marché est de 227 327,50 € HT (150 595,00€ HT pour la CUB et 76 732,50 € HT pour la Ville de Lormont). Cet avenant a conduit à une augmentation du montant global du marché initial de 11,8% (avec une augmentation de 19,5% pour la part CUB et une diminution de 0,8% pour la part Ville)

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'un découpage du marché opération par opération et non uniquement élément de mission par élément de mission a été retenu dès l'élaboration de l'avenant 1 afin de pouvoir tenir compte des différents degrés d'avancement des travaux.

L'annexe 1 à l'avenant détaille la détermination des forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles.

Dans le continuité de l'avenant 1, le forfait définitif de rémunération du parvis de l'Ecole Jean Lurçat intègre uniquement les éléments de mission en phase conception (hors Assistance aux Contrats de travaux). Les éléments de mission « Assistance aux contrats de travaux, « Visa », « Direction de l'Exécution des Travaux » et « Assistance aux Opérations de Réception » sont exclus du marché.

L'avenant 1 a modifié le montant initial du marché comme suit :

Opérations	Pouvoir adjudicateur	Forfaits provisoires de rémunération en € HT	Forfaits définitifs de rémunération en € HT	TVA 19,6%	Forfaits provisoires de rémunération en € TTC	Forfaits définitifs de rémunération en € TTC
Rue Montaigne	CUB:		52 270,00	10 244,92		62 514,92
	Ville :		23 160,00	4 539,36		27 699,36
Rue Jean Zay	CUB:		2 925,00	573,30		3 498,30
	Ville :		1 462,50	286,65		1 749,15
Parvis Jean Lurçat	CUB:	6 000,00	non défini	1 176,00	7 176,00	
	Ville :	1 470,00		288,12	1 758,12	
Rue des Garosses	CUB:	13 400,00	non défini	2 626,40	16 026,40	
	Ville :	9 660,00		1 893,36	11 553,36	
Rue Lavergne	CUB:	26 250,00	non défini	5 145,00	31 395,00	
	Ville :	17 880,00		3 504,48	21 384,48	
Rue Rabelais	CUB:	21 200,00	non défini	4 155,20	25 355,20	
	Ville :	12 660,00		2 481,36	15 141,36	
Rue des Arts	CUB:	28 550,00	non défini	5 595,80	34 145,80	
	Ville :	10 440,00		2 046,24	12 486,24	
Total	CUB :	95 400,00	55 195,00	29 516,62	114 098,40	66 013,22
	Ville :	52 110,00	24 622,50	15 039,57	62 323,56	29 448,51
	CUB :	150 595,00 € HT		29 516,62	180 111,62 € TTC	
	Ville :	76 732,50 € HT		15 039,57	91 772,07 € TTC	
		227 327,50 €		44 556,19	271 883,69 € TTC	

Il est ensuite convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de valider les AVP pour l'ensemble du marché de maîtrise d'oeuvre, de fixer les coûts prévisionnels des travaux que le maître d'oeuvre s'engage à respecter, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles pour l'aménagement des opérations suivantes :

- le parvis de l'école Jean Lurçat,
- la rue des Arts (nouvelle voie Vercors Bois Fleuri),
- la rue des Garosses,
- la rue Lavergne,
- la rue Rabelais.

ARTICLE 2 : COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX, FORFAITS DEFINITIFS DE REMUNERATION ET MONTANT DE L'AVENANT 2

En application des articles 4 et 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, à l'issue des études d'Avant Projet, sont fixées dans le tableau ci-après, les coûts prévisionnels des travaux que le maître d'oeuvre s'engage à respecter, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles pour les opérations listées à l'article 1 du présent avenant.

2.1 Coûts prévisionnels des travaux

^ 2.1.1 Aménagement du Parvis de l'école Jean Lurçat

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communautaire** a été fixée à 240 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans le marché initial. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 243 188,47€ H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'oeuvre).

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communale** a été fixée à 49 000,00 € H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans l'Acte d'Engagement. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 92 188,52€ H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'oeuvre). Cette augmentation résulte principalement des éléments suivants :

- Modification de l'emprise du parvis suite au recollement des différents projets le bordant (extension de l'école maternelle Lurçat, projet de reconstruction de logements par Domofrance).
- Modification du programme d'aménagement avec suppression des stationnements demandés initialement et renforcement du traitement paysager.
- Généralisation du principe de « banquettes paysagères » pour gérer les dénivelés et l'accessibilité PMR, ce qui a permis la suppression des gardes corps.

▲ 2.1.2 Aménagement de la rue des Garosses

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communautaire** a été fixée à 268 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans le marché initial. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 290 331,90 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette augmentation résulte principalement des éléments suivants :

- la prise en compte des projets sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis (accessibilité des bâtiments)
- la reprise de l'assainissement

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communale** a été fixée à 161 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans l'Acte d'Engagement. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 60 282,59 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette diminution résulte principalement des éléments suivants :

- la réduction de l'emprise du domaine public voirie pour prendre en compte l'accessibilité PMR aux bâtiments de logements d'Aquitans ce qui a entraîné la suppression d'une partie des aménagements paysagers.

▲ 2.1.3 Aménagement de la rue Lavergne

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communautaire** a été fixée à 525 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans le marché initial. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 392 925,31 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette diminution résulte principalement de la réduction du programme d'aménagement, dans un souci de rationalisation des coûts de travaux.

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communale** a été fixée à 298 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans l'Acte d'Engagement. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 138 371,87 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette diminution résulte principalement des éléments suivants :

- la réduction de l'emprise du domaine public pour tenir compte des projets sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis (résidentialisation des résidences et aménagements de stationnements résidentiels) ce qui a entraîné la suppression d'une partie des aménagements paysagers.

▲ 2.1.4 Aménagement de la rue Rabelais

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communautaire** a été fixée à 424 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans le marché initial. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 468 202,66 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette augmentation résulte principalement des éléments suivants :

- le déploiement du réseau INOLIA
- la réalisation d'un muret de soutènement non prévu initialement

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communale** a été fixée à 211 000€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans l'Acte d'Engagement. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 119 921,07 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette diminution résulte principalement des éléments suivants :

- Réajustement des limites du domaine public pour prendre en compte les projets de réhabilitation des bâtiments riverains et leur accessibilité PMR ce qui a entraîné la suppression d'une partie des aménagements paysagers.

▲ 2.1.5 Aménagement de la rue des Arts (nouvelle voie Vercors Bois Fleuri)

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communautaire** a été fixée à 571 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans le marché initial. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 517 203,72 H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre). Cette diminution résulte principalement d'une modification du type de matériaux pour la réalisation de la voirie. Il a ainsi été décidé de s'orienter vers des matériaux plus simples et moins coûteux.

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de **compétence communale** a été fixée à 174 000,00€ H.T, par le pouvoir adjudicateur, dans l'Acte d'Engagement. A l'issue des études d'Avant Projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 389 548,58 € H.T (base des conditions économiques du mois Mo du marché de maîtrise d'œuvre).

Cette augmentation résulte principalement de la prise en compte des évolutions du projet de renouvellement urbain sur le secteur de Génicart 3 (dit Bois Fleuri) et des résultats du concours de décembre 2011 piloté par Aquitanis. L'ensemble du programme a été amendé afin de répondre aux objectifs d'aménagements validés par l'ANRU et l'ensemble des partenaires du PRU. Les objectifs qualitatifs ont été revus à la hausse notamment pour les aménagements paysagers (implantation d'un topiaire et nombre d'arbres plantés multiplié environ par 2 pour respecter le principe du quinconce) et pour le mobilier urbain (mise en place de grilles d'arbres, bancs et poubelles).

2.2 Forfaits définitifs de rémunération

Les coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles pour l'aménagement du parvis de l'école Jean Lurçat, de la rue des Arts, de la rue des Garosses, de la rue Lavergne et de la rue Rabelais sont fixées comme indiqué dans le tableau ci-après :

Montants en € HT						
Opérations	Pouvoir adjudicateur	Estimations prévisionnelles des travaux	Forfaits provisoires de rémunération	Coûts prévisionnels des travaux (valeur Mois Mo)	Forfaits définitifs de rémunération	Incidence sur le Montant avenant 2
Parvis Jean Lurçat	CUB:	240 000,00	6 000,00	243 188,47	6 079,71	79,71
	Ville :	49 000,00	1 470,00	92 188,52	2 765,66	1 295,66
Rue des Garosses	CUB:	268 000,00	13 400,00	290 331,90	14 516,60	1 116,60
	Ville :	161 000,00	9 660,00	60 282,59	3 616,96	-6 043,04
Rue Lavergne	CUB:	525 000,00	26 250,00	392 925,31	19 646,27	-6 603,73
	Ville :	298 000,00	17 880,00	138 371,87	8 302,31	-9 577,69
Rue Rabelais	CUB:	424 000,00	21 200,00	468 202,66	23 410,13	2 210,13
	Ville :	211 000,00	12 660,00	119 921,07	7 195,26	-5 464,74
Rue des Arts	CUB:	571 000,00	28 550,00	517 203,72	25 860,19	-2 689,81
	Ville :	174 000,00	10 440,00	389 548,58	23 372,91	12 932,91
Total	CUB :	2 028 000,00	95 400,00	1 911 852,06	89 512,89	-5 887,11
	Ville :	893 000,00	52 110,00	800 312,63	45 253,10	-6 856,90
Total global		2 921 000,00	147 510,00	2 712 164,69	134 765,99	-12 744,01

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu des incidences financières de l'avenant, le montant du marché est modifié comme suit :

Opérations		pouvoir adjudicateur	Forfaits définitifs de rémunération en € HT	TVA 19,6%	Forfaits définitifs de rémunération en € TTC
Avenant 1	Rue Montaigne	CUB:	52 270,00	10 244,92	62 514,92
		Ville :	23 160,00	4 539,36	27 699,36
	Rue Jean Zay	CUB:	2 925,00	573,30	3 498,30
		Ville :	1 462,50	286,65	1 749,15
Sous total avenant 1		CUB:	55 195,00	10 818,22	66 013,22
		Ville :	24 622,50	4 826,01	29 448,51
Avenant 2	Parvis Jean Lurçat	CUB:	6 079,71	1 191,62	7 271,33
		Ville :	2 765,66	542,07	3 307,73
	Rue des Garosses	CUB:	14 516,60	2 845,25	17 361,85
		Ville :	3 616,96	708,92	4 325,88
	Rue Lavergne	CUB:	19 646,27	3 850,67	23 496,94
		Ville :	8 302,31	1 627,25	9 929,56
	Rue Rabelais	CUB:	23 410,13	4 588,39	27 998,52
		Ville :	7 195,26	1 410,27	8 605,53
	Rue des Arts	CUB:	25 860,19	5 068,60	30 928,79
		Ville :	23 372,91	4 581,09	27 954,00
Sous total avenant 2		CUB:	89 512,90	17 544,53	107 057,43
		Ville :	45 253,10	8 869,61	54 122,71
Total avenant 1 et 2		CUB :	144 707,90	28 362,75	173 070,65
		Ville :	69 875,60	13 695,62	83 571,22
Nouveau montant du marché			214 583,50	42 058,37	256 641,87

*Soit : Deux cent cinquante six mille six cent quarante et un euros et quatre vingt sept centimes
Toutes Taxes Comprises.*

L'avenant 2 conduit ainsi à une augmentation du montant global du marché initial de 5.53 % (avec une augmentation de 14.84 % pour la part CUB et une diminution de 9,65 % pour la part Ville)

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en un seul original.

Signatures des contractants :

Le premier cotraitant : A, le
EGIS FRANCE
(mandataire du groupement)

Signature et cachet de l'opérateur
économique
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Le deuxième cotraitant : A, le
ATELIER VILLES et PAYSAGES

Signature et cachet de l'opérateur économique
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Signatures des pouvoirs adjudicateurs :

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Signature de la personne désignée par le pouvoir
adjudicateur

Pour la commune de Lormont

Fait à Lormont, le

Signature de la personne désignée par le pouvoir
adjudicateur

pour mémoire

	Pouv. Adj.	Rue Montaigne (hors parvis)	Rue Jean Zay	Parvis Jean Lurçat	Rue des Garosses	Rue Lavergne	Rue Rabelais	Rue des Arts	Total en € HT
Estimations prévisionnelles provisoires tx en € H.T	CUB	645 000,00	87 000,00	240 000,00	268 000,00	525 000,00	424 000,00	571 000,00	2 028 000,00
	Ville	376 000,00	69 000,00	49 000,00	161 000,00	298 000,00	211 000,00	174 000,00	893 000,00
Coûts prévisionnels des travaux AVP en € H.T	CUB	1 055 000,00	160 824,00	250 605,00	345 561,00	467 670,50	553 638,80	611 930,00	2 229 405,30
	Ville	397 938,10	67 010,00	95 000,00	71 750,00	164 694,00	141 803,89	460 894,71	934 142,60
Coûts prévisionnels des travaux en € H.T (valeur MO)	CUB	1 023 400,00	156 000,00	243 188,47	290 331,90	392 925,31	468 202,66	517 203,72	1 911 852,06
	Ville	386 000,00	65 000,00	92 188,52	60 282,59	138 371,87	119 921,07	389 548,58	800 312,63
Eléments de missions									
EP 10%	CUB	5 117,00	780,00	1 215,94	1 451,66	1 964,63	2 341,01	2 586,02	15 456,26
	Ville	2 316,00	390,00	553,13	361,70	830,23	719,53	2 337,29	7 507,88
AVP reprise avp 15%	CUB	7 675,50	1 170,00	1 823,91	2 177,49	2 946,94	3 511,52	3 879,03	23 184,39
	Ville	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
PRO et 1/2 PRO pour J. Zay 25%	CUB	3 474,00	585,00	829,70	542,54	1 245,35	1 079,29	3 505,94	11 261,81
	Ville	12 792,50	975,00	3 039,86	3 629,15	4 911,57	5 852,53	6 465,05	37 665,65
ACT 8%	CUB	5 790,00	487,50	1 382,83	904,24	2 075,58	1 798,82	5 843,23	18 282,19
	Ville	4 093,60	0,00	0,00	1 161,33	1 571,70	1 872,81	2 068,81	10 768,25
VISA 8%	CUB	1 852,80	0,00	0,00	289,36	664,18	575,62	1 869,83	5 251,80
	Ville	4 093,60	0,00	0,00	1 161,33	1 571,70	1 872,81	2 068,81	10 768,25
DET moins value chicane 30%	CUB	1 852,80	0,00	0,00	289,36	664,18	575,62	1 869,83	5 251,80
	Ville	15 351,00	0,00	0,00	4 354,98	5 893,88	7 023,04	7 758,06	40 380,95
AOR 4%	CUB	-900,00	0,00	0,00	1 085,09	2 490,69	2 158,58	7 011,87	-900,00
	Ville	6 948,00	0,00	0,00	580,66	785,85	936,41	1 034,41	19 694,23
Forfaits définitifs de rémunération en € H.T	CUB	2 046,80	0,00	0,00	144,68	332,09	287,81	934,92	5 384,13
	Ville	926,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625,90
Forfaits provisoires de rémunération en € H.T	Total CUB	52 270,00	2 925,00	6 079,71	14 516,60	19 646,27	23 410,13	25 860,19	89 512,89
	Total Ville	23 160,00	1 462,50	2 765,66	3 616,96	8 302,31	7 195,26	23 372,91	45 253,10
	Total CUB	32 250,00 €	4 350,00	6 000,00	13 400,00	26 250,00	21 200,00	28 550,00	132 000,00
	Total Ville	22 560,00	4 140,00	1 470,00	9 660,00	17 880,00	12 660,00	10 440,00	78 810,00

Lormont - Rénovation urbaine du quartier Génicart
Aménagement des espaces publics

Marché de maîtrise d'œuvre n°08251U
Titulaires : EGIS France - Atelier Villes et Paysages

Détermination des coûts prévisionnels des travaux (articles 9 et 10 du CCAP)

Opérations	Pouvoir Adj.	Montants en € HT						
		Estimations prévisionnelles provisoires tx	Base économique M0 Etudes (TP01 : 11/2007)	Coûts prévisionnels des travaux (issus de l'AVP)	Base économique estimation (date remise AVP)	Index ajustement	Coefficient ajustement	Coûts prévisionnels des travaux valeur M0
Parvis Ecole Jean Lurçat	CUB :	240000	593,50	250 605,00	mars-09	611,60	0,97	243 188,47
	Ville :	49000	593,50	95 000,00		611,60	0,97	92 188,52
Rue des Garosses	CUB :	268000	593,50	345 561,00	mars-13	706,40	0,84	290 331,90
	Ville :	161000	593,50	71 750,00		706,40	0,84	60 282,59
Rue Lavergne	CUB :	525000	593,50	467 670,50	mars-13	706,40	0,84	392 925,31
	Ville :	298000	593,50	164 694,00		706,40	0,84	138 371,87
Rue Rabelais	CUB :	424000	593,50	553 638,80	mai-13	701,80	0,85	468 202,66
	Ville :	211000	593,50	141 803,89		701,80	0,85	119 921,07
Rue des Arts	CUB :	571000	593,50	611 930,00	oct.-12	702,20	0,85	517 203,72
	Ville :	174000	593,50	460 894,71		702,20	0,85	389 548,58
Total :	CUB :	2 028 000,00 €		2 229 405,30				1 911 852,07
	Ville :	893 000,00 €		934 142,60				800 312,64